

Mais la question de Namibie comporte une autre dimension. Pendant qu'on met en œuvre ces mesures en Namibie, nous apprenons que l'Afrique du Sud retire ses troupes de l'Angola — mesure que le Canada et le conseil réclament depuis longtemps et que le Canada accueillerait avec une grande satisfaction, tout comme il se féliciterait d'un dégagement total de l'Afrique du Sud en ce qui concerne l'Angola, si la duplicité de l'Afrique du Sud n'avait pas été établie. Des faits incontestables révèlent que, malheureusement, l'Afrique du Sud poursuit toujours un objectif qu'elle ne peut atteindre — elle cherche à remodeler unilatéralement la région, par la force, sans tenir compte de la souveraineté et de l'indépendance des pays voisins.

L'Afrique du Sud invoque — en guise d'excuse — les impératifs de sa sécurité. Comment peut-on ajouter foi à cette allégation? Le monde entier sait que le problème avec lequel cet État sud-africain est aux prises ne découle pas de la situation qui règne au-delà de ses frontières, mais d'une évolution interne à laquelle il ne peut échapper.

Tous ces événements récents sont de nature à provoquer le découragement, car rien ne permet de croire que l'Afrique du Sud s'apprête à accepter l'existence de ses voisins tels qu'ils sont et à vivre en paix avec eux. Pire encore, ces événements ne laissent guère entrevoir que l'Afrique du Sud soit disposée à nous apporter sa collaboration pour que la Namibie accède à l'indépendance grâce à des élections libres et équitables organisées sous la surveillance des Nations unies.

Nous nous retrouvons pour ainsi dire au point de départ [...] plus de sept ans après le début de ce débat. La persistance de cette impasse pendant près d'une décennie constitue une grande tragédie. Un règlement pacifique et internationalement acceptable de la question de Namibie améliorerait grandement le sort des Namibiens, sans pour autant avoir de répercussions catastrophiques pour l'Afrique du Sud, bien au contraire : les citoyens d'Afrique du Sud ne risqueraient plus leur vie, sans raison valable, en Namibie et en Angola, et les ressources dilapidées dans ce conflit prolongé et injustifié pourraient être épargnées. Ceci, à coup sûr, n'empêcherait pas le soleil de se lever et de se coucher comme à l'accoutumée sur le fleuve Orange et la paix pourrait même commencer à s'instaurer dans la région.

Dans ce contexte, nous comprenons difficilement les causes de tant d'hésitations et de tant de retards. Si l'Afrique du Sud accédait aujourd'hui aux demandes de la communauté internationale, sa décision serait bien accueillie dans le monde entier.

Dans son rapport (et particulièrement au paragraphe 31), le secrétaire général présente les mesures que d'autres gouvernements ont prises pour satisfaire les besoins exprimés par l'Afrique du Sud. Et pourtant, ce pays continue d'insister sur une condition — celle du couplage, comme il est convenu de l'appeler — qui n'a aucun fondement en droit international, qui est incompatible avec la résolution 435, et que le Conseil a repoussée. Qui plus est, une analyse objective démontre que cette condition est tout à fait superflue; elle n'est qu'un moyen de faire obstacle, de façon délibérée, à l'indépendance de la Namibie, et elle entraîne un douloureux retard.

Nous savons bien, à la lumière du rapport du secrétaire général, qu'au cours des pourparlers qui se sont déroulés, les assurances données vont au-delà de ce qu'exige le droit international. Prendre la Namibie